



Réparation véhicule sous garantie/vice caché

Par **miche02**, le **03/10/2011** à **09:25**

Bonjour,

J'ai acheté en juin 2010 un quasquai qui aujourd'hui a 28 000 km. L'entretien des 20 000 km a été effectué dans le garage qui m'a vendu la voiture.

Fin Aout 2011 une lampe rouge de défaut électronique s'allume et ma voiture cale de manière anarchique.

Un premier rendez vous est pris avec le garage qui m'indique qu'il ne trouve rien de spécial et me demande de faire débrancher mon alarme installée par Feu vert au moment où j'ai acheté la voiture.

Malgré la mise hors circuit de l'alarme le défaut continue, s'intensifie même.

Nouveau rendez vous au garage le 8 septembre et ils décident de garder ma voiture pour effectuer des tests. Bien entendu, j'ai des contacts avec le garage 2 ou 3 fois par semaine mais aujourd'hui je n'ai toujours pas récupéré ma voiture et on m'informe qu'un ingénieur Nissan viendra sur place dans une dizaine de jours.

Il semble que le calculateur soit grillé mais il ne connaissent pas la cause de la panne. (il m'ont indiqué avoir changés plusieurs pièces injecteurs, pompe à injection etc.... en vain)

En fait, je me sens un peu seul face à la machine Nissan et je souhaiterais savoir quelles formalités je dois accomplir pour préserver mes droits et jusqu'à quand ils ont le droit de me faire attendre pour cette réparation .

Enfin je précise que le garage Nissan en question me prête une voiture de remplacement (micra au lieu d'un quasquai mais c'est toujours ça) et que mon véhicule est en garantie jusqu'en 2014.

Merci d'avance pour vos conseils

Par **mimi493**, le **03/10/2011** à **09:28**

Donc pour l'instant, ça suit son cours. Attendez la date du RDV avec l'ingénieur de chez Nissan

Par **miche02**, le **06/10/2011** à **11:48**

Ce sera le 18 octobre